

# DOSSIER DE PRESSE

## CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT pour les communes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer

### PPA - TÊT MED Une nouvelle ambition pour le littoral de Perpignan Méditerranée Métropole





# SOMMAIRE

[Le PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT \(PPA\) : un contrat au bénéfice du projet](#) 4

---

[PPA -TÊT MED : UN CADRE PARTENARIAL AU SERVICE D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE](#) 5

---

[Le contrat de PROJET PARTENARIAL d'AMENAGEMENT pour les communes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer : le PPA - TÊT MED](#) 7

---

[Signature du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour les communes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer\\_ PPA - TÊT MED](#)

## Le PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) : un contrat au bénéfice du projet

Pour encourager la **réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes et pour en accélérer leur mise en œuvre**, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) introduit une nouvelle forme de contrat et crée le **Projet Partenarial d'Aménagement (PPA)**.

Les projets peuvent concerner aussi bien le développement et la reconquête de l'offre de logements, que le déploiement d'activités économiques, d'équipements ou de commerces. **Le contrat PPA permet aux parties prenantes de s'engager sur une dynamique de projet partagé et d'acter des engagements réciproques notamment financiers.** Il offre ainsi une échelle d'action globale qui ne se substitue pas aux outils existants (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, projets des collectivités, opérations privées) mais les structure dans un ensemble cohérent dans l'espace et le temps. Selon le degré de maturité des projets de territoire, un projet partenarial d'aménagement peut concerner des phases d'études préalables ou des phases opérationnelles.

Le contrat prévoit notamment :

- Les axes de la **stratégie** urbaine de long-terme ;
- Une **méthodologie** de travail ;
- Un **calendrier** prévisionnel ;
- Les modalités de la **gouvernance** ;
- Les **engagements financiers** de toute nature des parties prenantes ;
- Les **engagements des différentes maîtrises d'ouvrage** sur la réalisation d'actions relevant de leur compétence mais contribuant à la réussite globale et à la qualité du projet.

Une large part est laissée à la concertation locale dans la construction opérationnelle et le suivi du contrat qui peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

Le fait de s'inscrire dans un PPA permet de mobiliser des outils spécifiques créés par la loi ELAN et offre ainsi :

- La possibilité, pour l'État, de céder à l'amiable des terrains bâtis ou non bâtis de son domaine privé, pour la réalisation d'opérations d'aménagement prévues par le contrat ;
- Le recours possible aux établissements publics d'aménagement pour mener, même en dehors de leur périmètre, des études préalables à la formation d'un PPA ;
- La possibilité de définir un périmètre de Grande Opération d'Urbanisme (GOU) qui déclenchera des effets juridiques facilitant la réalisation des opérations.



**Le projet partenarial d'aménagement permet d'établir et de partager le cap, le « chemin à parcourir » afin de garantir l'efficacité et la cohérence des interventions urbaines sur un territoire et d'en accélérer les résultats.**

### Les Projets Partenariaux d'aménagement en chiffres :

A fin 2021, 20 contrats de PPA ont été signés, 7 sont en cours d'élaboration et 8 sont en réflexion. Le PPA TÊT MED sera donc le 21<sup>ème</sup> PPA signé.

Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement TÊT MED est le premier PPA du département des Pyrénées-Orientales. A l'échelle de la Région Occitanie, il est le second après celui de *Toulouse Grand Matabiau, quais d'Oc*, signé le 12 octobre 2020.

## PPA - TÊT MED : UN CADRE PARTENARIAL AU SERVICE D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

La commune de **Canet-en-Roussillon** a été lauréate en décembre 2020 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt PPA, lancé en février 2019 par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) TÊT MED, auquel s'est associée la commune de Sainte-Marie-la-Mer en février 2021, réunit les deux communes (Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer) autour d'une ambition partagée :



**Développer une stratégie de recomposition urbaine capable d'assurer la mutation de stations balnéaires en villes touristiques et une perméabilité de la trame urbaine reposant sur les réserves de biodiversité et les corridors écologiques.**

Les deux communes cherchent ainsi à se réinventer en s'appuyant sur leurs atouts territoriaux et économiques, et en remettant à niveau un littoral non concerné par la Mission Racine 1 et dont les équipements et infrastructures se sont dégradés progressivement. **Le contexte d'élaboration du contrat s'inscrit dans les besoins de requalification et de restructuration de deux stations balnéaires, proches et complémentaires, toutes deux impliquées dans une dynamique de projets partagée au sein de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) et de son littoral.**

En cohérence avec les **projets de développement et de valorisation développés dans les contrats Bourgs Centres Occitanie\_Pyrénées Méditerranée des deux communes concernées**, eux-mêmes en cohérence avec le projet de territoire de Perpignan Méditerranée Métropole, et en vue d'amplifier la dynamique de projets engagée depuis plusieurs années par les deux villes littorales, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) TÊT MED a pour objectifs, de :

- **Faciliter et accélérer la mutation urbaine de la façade littorale sud de Perpignan Méditerranée** dans l'axe central du fleuve Têt, par un exercice pilote de restructuration urbaine lourde, mettant en œuvre un urbanisme résilient et adapté aux changements climatiques ;
- Organiser et développer **l'articulation et la complémentarité des ports et villes portuaires de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer** et les intégrer dans leurs environnements urbains, économiques, touristiques et naturels.

L'Etat avec les communes de **Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer** et d'autres partenaires associés tels que la **Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole**, la **Société Publique Locale Sillages** et l'**Etablissement Public Foncier d'Occitanie**, partagent la même volonté de s'associer dans **un cadre contractuel autour d'un programme de travail et d'actions partenariales conclu pour une durée de 15 ans**. Un partenariat élargi à d'autres parties prenantes telles que la Région Occitanie\_Pyrénées Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales est envisagé dans un second temps par voie d'avenant.

Le **périmètre** de réflexion du projet comprend l'intégralité des **deux territoires communaux**.



**Il s'agit d'un projet urbain d'ensemble et de grande envergure, à visée métropolitaine, qui revêt plusieurs composantes pour transformer et recomposer en profondeur et durablement les villes existantes.**

Le littoral, porte d'entrée maritime et tête de pont touristique, contribue à la vitalité économique de l'ensemble de la plaine du Roussillon par la détermination d'itinéraires et de mise en réseau de l'offre touristique en appui sur son identité catalane et méditerranéenne, sa richesse patrimoniale culturelle et naturelle, son offre privilégiée de pratiques sportives et de loisirs, et par le développement de sa filière nautique. Ce littoral reste donc le théâtre de nombreuses initiatives innovantes et de nombreux engagements qui concernent ou dépassent les seuls espaces proches du rivage.

Aujourd'hui, les destins de Canet-en-Roussillon et de Sainte-Marie-la-Mer sont liés en bien des points. Les deux communes sont la porte maritime de Perpignan et du cœur métropolitain en constitution. Elles sont au débouché de la principale vallée fluviale qui structure la « métropole » et le Pays Catalan dans son intégralité, la vallée de la Têt, elle-même intégrée dans une forte dynamique de projets.

Ainsi, ce projet structurant entend consolider la nouvelle vitalité de la partie littorale des villes touristiques et maritimes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer au service non seulement de ces deux communes mais également de leur bassin d'influence, et de la destination « Perpignan Méditerranée ». **Cette dynamique accompagne la résidentialisation des deux communes et la métropolisation de la plaine du Roussillon dans une ambition de croissance bleue et vise à développer et à valoriser le potentiel du littoral pour le rayonnement du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.**

Il entend également considérer la « résilience et l'adaptation au changement climatique » (risques naturels, gestion du trait de côte, nature en ville, mobilités actives, sobriété foncière et valorisation de friches, etc.) comme un des fils rouges de sa réflexion.



**L'objectif partagé est de concevoir un projet de développement urbain en lien avec l'économie bleue (modernisation des ports de plaisance, montée en gamme de l'offre de service aux plaisanciers) et du savoir (innovation au service de l'emploi) au bénéfice du littoral comme des espaces intérieurs de la Métropole, des Pyrénées-Orientales et du Sud-Est régional.**

## **Le contrat de PROJET PARTENARIAL d'AMENAGEMENT pour les communes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer : le PPA - TÊT MED**

Afin de répondre aux ambitions fixées, le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) TÊT MED est décliné en actions qui s'inscrivent en trois grandes temporalités :

- **Temps 1** : *Asseoir et consolider le projet urbain et littoral TÊT MED ;*
- **Temps 2** : *Anticiper les grandes mutations immobilières et foncières des villes en mutation en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ;*
- **Temps 3** : *Faire du territoire de projets TÊT MED le laboratoire roussillonnais de la ville littorale et durable (mise en œuvre opérationnelle) ;*

Dans ce cadre, il s'agit, par exemple à courte échéance, d'engager une étude ensemble pour se doter d'un schéma directeur détaillé à l'échelle des deux communes avec une focale dédiée à leurs parties littorales et leur trait d'union correspondant à l'espace naturel de l'embouchure de la Têt. Les thématiques traitées porteront notamment sur le développement et le maillage des espaces de nature en ville et des mobilités douces et actives ; la problématique spécifique de l'habitat ; les sujets relatifs à l'activité commerciale et économique au service de l'animation urbaine à l'année ; les enjeux fonciers...

En parallèle, il s'agit également d'anticiper les mutations immobilières en réalisant une veille et une stratégie foncière en partenariat avec l'**Établissement Public Foncier d'Occitanie**, dont la **signature du Protocole de Coopération** lance la démarche.

Un calendrier, et dans la mesure du possible, une estimation du coût sont définis pour chaque action identifiée à ce stade ; le **financement du programme d'actions étant éligible - sous conditions - à l'enveloppe nationale de subvention spécifiquement affectée aux Projets Partenariaux d'Aménagement**. L'Etat peut également mobiliser des ressources locales ou nationales en ingénierie. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est d'ores et déjà sollicitée pour accompagner la mise en place d'un groupe de travail partenarial pour préparer et accompagner la phase opérationnelle du projet de port nature de Sainte-Marie-la-Mer, en complémentarité avec l'offre portuaire de Canet-en-Roussillon.

La mise en œuvre du contrat PPA s'effectue dans le respect du **système de gouvernance**, tel que décrits aux termes du contrat. Trois instances chargées de suivre son avancement sont mises en place ; le **comité de pilotage**, le **comité technique** et un **comité technique restreint** en charge de l'animation.

Comme tout contrat, le Projet Partenarial d'Aménagement TÊT MED pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant après avoir reçu la validation de l'ensemble des signataires lors d'un comité de pilotage réuni à cet effet.

[Signature du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour les communes de Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer PPA - TÊT MED](#)

La **signature du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement TÊT MED**, fruit d'une démarche lancée en 2020, traduit la volonté des parties prenantes de s'engager par contractualisation dans un programme d'actions pour une vision globale et un développement concerté du territoire de projet.